

Accord Régional du 2 juillet 2009 des entreprises de travaux agricoles et ruraux du Nord Pas-De-Calais

Cotisations au 1^{er} janvier 2024

Situation de famille	Taux de l'Accord (PMSS)	Régime Conventionnel		
		Montant total	Montant Employeur	Montant Salarié
Salarié	1,16%	44,82 €	25,10 € (56%)	19,72 € (44%)
Option extension famille	1,94%	74,96 €	0 €	74,96 €
Total si option souscrite	3,10%	119,78 €	25,10 €	94,68 €

Montant du PMSS 2024 = 3 864 €